

CONDITIONS FINANCIERES – 2018/2019

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Elle est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement non prises en comptes dans les subventions attribuées par la commune.

Elle s'établit en fonction des revenus du foyer.

Chaque année les familles doivent fournir une copie de leur avis d'imposition (sauf quotient 6) ainsi que la fiche de calcul (remise aux familles à la rentrée) qui permet de connaître son quotient. Ce quotient est valable pour toute l'année scolaire.

Sans présentation de l'avis d'imposition le quotient 6 sera appliqué d'office.

Quotient	1	2	3	4	5	6	Solidarité
Contribution + Coopérative	586 € + 21 €	637 € + 21 €	700 € + 21 €	781 € + 21 €	810 € + 21 €	853 € + 21 €	1000 € + 21 €
<i>Revenu de Référence</i>	<i>Moins de 300</i>	<i>Entre 301 et 500</i>	<i>Entre 501 et 700</i>	<i>Entre 701 et 900</i>	<i>Entre 901 et 1100</i>	<i>1100 et +</i>	

Réduction de 20% pour le 3ème enfant et de 50% pour le 4ème

Mode de calcul pour connaître son quotient :

Relevez sur votre avis d'imposition 2018 (revenus 2017) :

- *Votre revenu brut global annuel = (a)*
- *Divisez (a) par 12 = (b)*

Calculez le nombre de parts :

- *Nombre d'enfants à charge*
- *Ajouter 2 (représente la famille)*
- *Ajouter 1 si vous avez un enfant handicapé = (c)*

*Votre revenu de référence = **total (b) divisé par total (c)***

Ne sont pas inclus dans la contribution scolaire :

- | | |
|---|-----------------|
| - La cotisation aux instances diocésaines | 33 € |
| - La cotisation à l'UROGEC Ile de France | 3.70 € |
| - La cotisation à l'UGSEL (<i>pour les classes élémentaires</i>) | 4.20 € |
| - La contribution à l'ASELY
<i>(Association de Solidarité de l'Enseignement Catholique des Yvelines)</i> | 18 € |
| - La cotisation APEL nationale (<i>par famille</i>) | 13.50 € |
| - La cotisation APEL Saint Pierre | 6 € |
| - Kit fournitures | 30 € |
| - Sorties et activités pédagogiques | selon la classe |

PRESTATIONS

- Restauration scolaire :

Nombre de repas / semaine	1	2	3	4
Forfait annuel Quotients 3 / 4 / 5 / 6	220 €	440 €	660 €	880 €
Forfait annuel Quotients 1 / 2	180 €	360 €	540 €	720 €

Le choix des jours est fixe pour l'année – tout changement doit être justifié et demandé par écrit.

Ces tarifs sont forfaitisés. Les absences ponctuelles ne sont pas remboursées.

*Cantine occasionnelle : Elle doit être exceptionnelle. Le secrétariat ET l'enseignant doivent en être avertis par écrit : **mail + mot dans le cahier. Elle est payable d'avance** au tarif de **8 €** (à remettre au secrétariat). Elle ne peut en aucun cas remplacer une absence à un autre repas passé ou à venir.*

- Etude / garderie :

L'inscription à la garderie est valable pour l'année au tarif de :

40 € / enfant / mois - pour 3 ou 4 jours / semaine

20 € / enfant / mois - pour 1 ou 2 jours **fixes** par semaine.

Est inscrit de fait à la garderie ou à l'étude tout enfant restant à l'école après 16h40.

Garderie occasionnelle **10 €**.

- L'assurance « individuelle accident » auprès de la Mutuelle Saint Christophe à 9.20€

MODALITES DE PAIEMENT

Un appel de contributions vous sera adressé en septembre (*incluant les classes transplantées et les sorties pédagogiques déjà connues*).

Modes de règlement :

- Par prélèvement automatique le 7 de chaque mois (d'octobre 2018 à juin 2019). **En cas de rejet les frais bancaires sont refacturés à la famille.**
- Règlement possible par chèque (en octobre, janvier et avril)

Pour les nouveaux élèves les frais d'inscription s'élèvent à 60€.

Pour chaque inscription et réinscription des arrhes de 100€ sont à verser qui seront déduits de la contribution annuelle.

Les arrhes ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (mutation, déménagement, redoublement...) sur demande écrite avec justificatif au plus tard le 8 juin 2019.

En cas d'impayés, L'OGEC Saint Pierre intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer lesdites sommes. En outre en cas d'impayés l'école se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

L'OGEC s'autorise à augmenter la contribution des familles (5% maximum) si la commune de Versailles revoit ses forfaits à la baisse.